

Nom de famille :

(Suivi,



Prénom (s) :

16 / 20

Concours/Examen : Externes TSAA4 Épreuve : TSMA1 N° sujet :Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : ETR

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B - Questions faisant appel à des connaissances techniques et scientifiques relatives à la spécialité

B.1. La capacité de rétention d'un sol est le volume d'eau qu'un sol peut retenir et contenir.

B.2. Le chêne pubescent et le pin marocain sont des espèces adaptées à la sécheresse.

B.3. La surface terrière correspond à l'ensemble des diamètres à 3 m des arbres du peuplement.

B4. L'humus désigne la couche de matière organique fragmentée du sol.

B5. Une roche métamorphique est une roche volcanique n'étant refroidie à l'air libre.

B.6. Les cellules du phloème sont les cellules du

1 / 8

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

18 / 20

système et permettant la conduction de la rése brute.

2. / 8..

A - Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier à caractère professionnel

Émetteur : DDT de D.

Le : Date et Lieu

Note administrative

Destinataire : Préfet

Objet : Préparation de la réunion au sujet des haies avec la chambre départementale d'agriculture.

Références

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le linéaire de haie en métropole ne cesse de diminuer. Pourtant un réseau de haies bien pensé offre de nombreux bénéfices y compris pour les agriculteurs. Il est donc important de savoir comment y remédier.

Dans l'objectif de préparer la réunion au sujet avec la chambre d'agriculture nous vous proposons d'abord d'étudier le rôle des haies, puis de revenir plus en détails sur l'évolution du linéaire de haie en France. Nous rappellerons brièvement la réglementation liées et enfin nous aborderons des pistes de protection.

I Le rôle des haies

Les réseaux de haies (boisements) remplissent de nombreux

rôles.

C'est d'abord ils permettent de conserver une bonne qualité hydrique et pédologique : limitation de l'érosion, facilitation de l'infiltration des eaux pluviales, meilleures formations d'éléments utiles à la flore et régulation des pollutions diffuses.

Les haies jouent également un rôle climatique direct et indirect, notamment par les effets coupe-vent, l'atténuation des sécheresses ou de l'humidité excessive. Enfin elles participent aussi au captage du CO_2 .

Leur effet sur la biodiversité est non-négligeable. En effet elles permettent de présenter de nombreuses conditions environnementales différentes et nécessaires aux cycles biologiques de diverses espèces faunistiques et floristiques. Les haies offrent possiblement nourriture, protection, lieu de reproduction, capacité de déplacement et refuge face aux activités anthropiques. La présence de bois mort ou de cavités renforce les possibilités en terme de biodiversité.

Socio-culturellement, les haies favorisent une structuration et une diversification du paysage, les possibilités de promenades et peuvent également contribuer à la définition d'une identité régionale.

Enfin, les haies ont un rôle positif sur la production agricole. Dans les cultures, la fonction brise vent, la meilleure pollinisation et la présence d'organismes auxiliaires (auxiliaires naturels, ennemis naturels, etc.) peuvent entraîner une augmentation de 5 à 15% de rendement (60% pour l'arboriculture fruitière). Il faut également souligner l'écran que les haies forment face à la dérive

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Centre

16 / 20

Concours/Examen : Centenne Épreuve : TS MA1 N° sujet :Section-option/S spécialité/BAP/Domaine : FT R

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

aérienne des pesticides.

Pour le détail, les haies sont des abris contre le froid, le vent, la chaleur, le soleil et le froid. Elles peuvent parfois faciliter leurs déplacements. On observe alors dans cette situation de meilleures performances productives et une limitation de la propagation de certaines maladies.

De plus les haies sont sources de bois pouvant ^{servir} ~~servir~~ pour l'énergie, l'œuvre et l'industrie ou directement ni dédiée pour le chauffage et la production.

Bien sûr les bénéfices mentionnés dépendent du mûlage, de la connectivité, des états et de la largeur ainsi que de la composition de ces haies.

Notons maintenant que ces avantages n'ont pas été pris en compte.

II. Evolution du linéaire

Suite à la fin de la seconde guerre mondiale, le remembrement et la mécanisation de l'agriculture vont entraîner un arasage systématique des haies et de mauvaises pratiques, leur dépeuplement. Ainsi nous observons depuis une diminution et une fragmentation de nos réseaux de haies en France.

On passe en effet de 3 millions de km à 1,2 millions en 1963 puis 700 mille en 1993. C'est entre 1950 et 1970 une perte de 50 à 80% des haies en fonction des régions (notamment du fait d'un historique d'élevage bovin. Aujourd'hui cette perte continue même si de manière plus faible (20 000 km/an) avec une baisse de 6% entre 2000 et 2014.

Concernant le département D. nous passons d'une densité de 180 m/ha en 1970 à 91 m/ha en 2015 avec une accélération entre 2000 et 2010. Ces pertes sont surtout localisées dans le nord et le centre du département.

Il existe pourtant de nombreuses réglementations limitant l'arasage de haies.

III. Réglementations.

Les réglementations existantes visent à la protection des habitats constitutifs de la qualité de l'eau, de l'agriculture, de l'aménagement foncier, de l'environnement du patrimoine et de l'urbanisme.

Elles disposent l'interdiction de l'arradage concernant les périmètres de captage de l'eau potable, la présence d'espèces protégées, les axes et alignements d'arbres et les EBC.

L'arradage est soumis à autorisation dans le cadre de l'aménagement foncier, des BSAE8, des arrêtés préfectoraux (code rural et environnement), de la loi sur l'eau, des sites classés, des monuments historiques et site patrimonial remarquable.

Il est soumis à déclaration pour les sites inscrits, les parcs et à l'avis de délibération du conseil municipal. Enfin sur le réseau Natura 2000 l'arradage doit être soumis à une évaluation des incidences.

Voilà maintenant comment essayer d'~~arrêter~~ la perte.
arrêter

IV. Sites pour la protection des haies

Il existe actuellement plusieurs moyens visant à agir sur le phénomène de perte de haies.

Le Site en faveur de la haie dispose d'une enveloppe de 110 millions d'euros en 2024 et en plus des financements déjà

existants. Cela afin de favoriser la production des haies par un accompagnement financier pour les plantations et la production de graines. Il prévoit en outre la formation d'un guide unique et une simplification des aides pour les gestionnaires de haies ainsi que la création d'un observatoire de la haie.

Le plan de gestion durable des haies (PGDH) permet aux agriculteurs de connaître les caractéristiques et les modes de gestion pour leurs haies. Ils peuvent par cela bénéficier de l'accompagnement d'un technicien de bocage employé par les collectivités.

Le Label haie permet lui d'identifier les producteurs et distributeurs ayant des pratiques vertueuses pour les réseaux de haies et garanti l'authenticité et la transparence. Il dispose de plusieurs niveaux.

Les collectivités peuvent également mettre en place le paiement pour service environnementaux (PSE), soit une rémunération annuelle basée sur la densité de haie et le niveau de label haie.

Nous avons mentionné dans cette note que les réseaux de haies sont bénéfiques pour l'hydrologie des sols et la pédologie, le climat, la biodiversité et l'agronomie. Malgré cela le linéaire de haies ne cesse de diminuer depuis 1950 même si l'on observe un ralentissement. Il existe de nombreuses lois et règlements permettant d'éviter l'aménagement de haies et des outils sont désormais en place pour pousser à la restauration de nos bocages.